

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°37_250325

**Objet : Conclusion d'une convention de
partenariat avec l'Association des
Centres de Prévention AGIRC ARRCO
PACA**

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_37-DE
Reçu le 26/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
26/03/2025

Délibération n°37_250325 :**Objet : Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Association des Centres de Prévention AGIRC ARRCO PACA****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

L'Association des Centres de Prévention AGIRC ARRCO est une caisse de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Ce partenaire a pour objectif de faciliter l'accès aux droits et aux soins par la réalisation de bilans de prévention auprès des personnes ayant cotisé.

La mise en place d'un partenariat entre l'Association et le CCAS au sein de la Résidence Autonomie « Les Taraiettes », a pour but de permettre l'organisation de permanences d'un médecin et d'un psychologue sur le territoire d'Aubagne. La tenue de ses consultations permet non seulement de réaliser des bilans de prévention auprès de nos seniors, mais aussi de faire connaître la structure auprès des personnes extérieures.

Ce partenariat permet d'aider les seniors dans leurs parcours d'accès aux soins mais aussi d'être un soutien pour les accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre, et ainsi de leur garantir une autonomie dans leurs démarches au quotidien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-5,

CONSIDÉRANT que ce partenariat permet, par la tenue de permanences au sein de la Résidence Autonomie, non seulement de faire connaître les droits auxquels les seniors peuvent prétendre, mais aussi de mener des actions de prévention auprès des seniors du territoire d'Aubagne ;

CONSIDÉRANT que les avantages dont bénéficie chaque partie dans le cadre de ce partenariat justifient qu'aucune contrepartie financière ne soit demandée ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération entre le CCAS et l'Association des Centres de Prévention AGIRC ARRCO ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer ladite convention de partenariat et tout document afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_37-DE
Reçu le 26/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,
E,C=FR
26/03/2025

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_37-DE
Reçu le 26/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
26/03/2025